

Oui au renforcement de l'interprofessionnalité – et pourtant non à l'initiative



L'initiative parlementaire «LA-Mal. Accorder plus d'autonomie au personnel soignant» demande que le personnel soignant puisse fournir à l'avenir une part de ses prestations de manière autonome, sans prescription préalable d'un médecin. Mais jusqu'à présent, les prestations concernées n'ont pas été définies.

Au-delà de cette exigence centrale, l'initiative pointe la collaboration entre les professions de la santé en général, et la manière d'en renforcer les contours à l'avenir. En soulevant la question de l'interprofessionnalité, elle aborde un sujet particulièrement important aussi pour les médecins.

Dans ce contexte, la consultation menée à l'interne par la FMH sur l'initiative reflète non seulement la haute estime du corps médical pour le travail des soignants mais aussi une grande ouverture à un élargissement de leurs compétences. En même temps, elle met en évidence un large consensus, pour différentes raisons, selon lequel le renforcement de l'interprofessionnalité doit bien être mis en œuvre mais différemment de ce que prévoit l'initiative.

Selon la FMH, pour que l'évolution de la profession de soignant – et d'autres professions de la santé – constitue un avantage pour les patients, et non pas un inconvénient, il est déterminant que les médecins conservent leur fonction coordinatrice et leur pouvoir de décision, en particulier pour l'établissement de diagnostics et de choix thérapeutiques.

C'est le seul moyen de contrecarrer une fragmentation des soins.

Promouvoir l'interprofessionnalité mais selon un modèle différent de ce que prévoit l'initiative.

Du point de vue de la prise en charge des patients, non seulement l'initiative ne précise pas concrètement quelles prestations les soignants pourraient «fournir de manière autonome», mais elle ne mentionne pas non plus qui en définirait les contours ni qui les adapterait. Pour le quotidien thérapeutique, il ne nous semble pas acceptable que les compétences des médecins et du personnel soignant soient

délimitées par des dispositions d'exécution édictées par l'administration fédérale. De plus, le manque d'homogénéité des niveaux de formation – de l'assistante en soins à l'infirmière diplômée en passant par le master en soins infirmiers – va à l'encontre d'une inscription dans la loi d'un transfert de responsabilité étendu au personnel soignant.

Pour l'organisation des soins au quotidien – et donc aussi pour les patients – la meilleure solution reviendrait à attribuer davantage de compétences aux soins infirmiers dans le cadre du modèle déjà éprouvé de délégation. En effet, celui-ci permet au médecin déléguant de prendre des décisions adaptées à la situation et au patient mais aussi aux soignants qui peuvent ou veulent assumer plus de responsabilités dans des domaines limités. Ce modèle est également le mieux adapté pour répondre aux questions juridiques complexes de responsabilité civile – un problème que l'initiative n'aborde pas mais qui est une condition préalable indispensable à toute démarche de soins auprès d'un patient.

Élargir et renforcer les compétences dans le cadre du modèle éprouvé de délégation.

La baisse des coûts de la santé induite par l'absence de prescription du médecin, que suggèrent les initiateurs, semble peu probable. En effet, l'accès direct à des prestations de santé sans contrôle de l'indication par un médecin laisserait plutôt présager une hausse des coûts liée à une augmentation de volume.

Le corps médical partage entièrement des objectifs tels que l'élargissement des compétences des soignants et le renforcement de l'attractivité des professions de soins, mais préconise d'autres mesures pour les atteindre: au lieu de définir en bloc des domaines de responsabilité plus larges, il serait plus juste d'élargir de cas en cas les possibilités de délégations.

L'interprofessionnalité constitue un défi que toutes les professions de la santé doivent relever ensemble. Cela implique notamment de rediscuter régulièrement des processus. Au regard de la très bonne collaboration entre le personnel soignant et les médecins – et malgré notre rejet de cette initiative – je suis convaincu que nous réussirons ensemble à développer encore plus cette interprofessionnalité, et cela aussi pour le bien de nos patients.

Dr Jürg Schlup, président de la FMH